



## Le Grenelle de l'environnement et les initiatives en Région Nord – Pas de Calais

**Guy Chautard – Responsable environnement –  
ADULM – [gchautard@lille-metropole-2015.org](mailto:gchautard@lille-metropole-2015.org)**

- I. Rappel : les objectifs du Grenelle**
  
- II. De la HQE aux écoquartiers :  
une méthode en foisonnement**
  
- III. Les initiatives en cours dans le  
Nord – Pas de Calais  
(exemple de l'arrondissement de Lille)**

# les objectifs du Grenelle

## **Un processus par grandes étapes**

15 juillet à fin septembre 2007: Élaboration de propositions d'action  
(Etat, ONG, syndicats, patrons et agriculteurs)

Fin septembre à mi octobre 2007 : consultation des publics

Fin octobre 2007 : plan d'action et programmes

Fin décembre 2007 : phase opérationnelle

En tout, adoption de **276 mesures**

Débat sur la fiscalité verte en septembre 2008

**Discussion de la loi au Parlement à partir du 6 octobre 2008**

4 ateliers

1 Lutter contre le changement climatique

2 Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels

3 Préserver la santé et l'environnement tout en stimulant l'économie

4 Instaurer une démocratie écologique

# les objectifs du Grenelle

## **Conclusions du premier Atelier Lutter contre le changement climatique**

*(conclusions des 24 au 26 octobre – document modifié le 4 janvier puis les 10 et 25 janvier 2008  
par l'insertion d'une numérotation des engagements à l'exception de ceux relatifs aux déchets)*

### **La France doit diviser par 4 ses émissions de Gaz à effet de Serre d'ici 2050**

*Si l'on suppose la multiplication par 2.5 du PIB sur la période (source N. STERN) cela correspond à une division par 10 du contenu en GES du point de PIB*

### **La règle des 3 « 20 » fixée par le Conseil européen pour 2020**

- *Réduction de 20% des émissions de GES*
- *Baisse de 20% de la consommation d'énergie*
- *Proportion de 20% des énergies renouvelables dans la consommation des énergies*

# les objectifs du Grenelle

**le Bâtiment : secteur clé avec 42,5 % de l'énergie finale consommée**

**12 engagements, 3 champs d'action**

## **I. Une rupture technologique**

**Engagements 1 et 2 : Basse consommation dès 2010**

Tous les **Bâtiments et Équipements publics** devront être construits en basse consommation (50 kwh/an/m<sup>2</sup>) ; idem pour **le secteur tertiaire** (bureaux, enseignements...).

**Engagement 3 : THPE pour les logements privés**

2010 : passage anticipé à la réglementation THPE avec un tiers des constructions BBC, passifs ou à énergie positive

**2012** : généralisation de la basse consommation

2020 : généralisation des logements neufs à énergie passive ou positive

## II. Une rénovation énergétique radicale des bâtiments existants

**Engagement 4** : Bilan carbone / énergie dans tous les bâtiments publics

**Engagement 5** : Rénovation thermique adapté aux bâtiments pour 2015  
(l'Etat se donne 5 ans pour rénover ses bâtiments)

**Engagement 6** : Mise aux normes accélérée du parc HLM à commencer  
par les 800 000 logements les plus dégradés

**Engagement 7** : **40 milliards d'euros pour l'ANRU**  
(anticipation des normes 80 ou 50 Kwh)

**Engagement 8** : Incitation financière pour le bâti privé de logements et  
bureaux (en priorité pour les classes G). Crédits d'impôt développement  
durable, déductibilité fiscale étendue, prêts « CO2 » sur la base du modèle  
allemand CO2 KfW (cf. **PTZ pour les particuliers à hauteur de 300 euros  
par mètre carré dans la limite de 100 m<sup>2</sup>**)

**Engagement 9** : Objectifs conjoints

Accès des personnes vulnérables, qualité de l'air intérieur, bois certifiés,  
biomatériaux...

## III. Principales mesures d'accompagnement

**Engagement 10** : Répartition équitable des gains associés aux économies d'énergie entre bailleur et locataire ;

**Engagement 11** : Mobilisation de la profession : formations et recrutements professionnels intensifiés (lancement d'un grand plan de formation professionnelle et de qualification ; création de la spécialité de rénovateur thermique)

**Engagement 12** : Orienter la R&D sur l'atteinte des objectifs fixés et la réduction des coûts

# De la HQE aux écoquartiers

## **Premier constat**

Beaucoup de mesures concernent la performance énergétique des Bâtiments

## **Deuxième constat**

*« L'addition de bâtiments HQE ou BBC au sein d'un même quartier ou d'un lotissement n'est pas une condition suffisante à la création d'un écoquartier »*

## **Remarque**

Un avant projet de loi d'application de la mutation environnementale de la société envisage :

- l'amélioration de la performance énergétique des Bâtiments
- La modification du code de l'urbanisme (COS de + 30%, non opposition aux ENR, matériaux renouvelables ou toitures végétalisées...) et intégration des Plans Climats Territoriaux

**La principale difficulté actuelle : quelle méthode, quels objectifs ?**

L'espéranto des écoquartiers ou de l'urbanisme durable n'existe pas. **Est-ce grave ?**

**NON** : juste un risque de confusion et de malentendus (écoquartiers, quartiers durables, lotissements verts, aménagement HQE...)  
... surtout chez les profanes !

**Signalons deux initiatives nationales parmi d'autres :**

- **L' A. E. U. de l'ADEME** : une méthode de pré-diagnostic environnemental qui concerne l'énergie, les déplacements, l'eau, les déchets et le bruit
- **La méthode en cours d'expérimentation « Aménagement – HQE »** portée par l'Association HQE (PUCA, DAPA et ADEME)

# Les initiatives en cours dans le Nord – Pas de Calais

**Un dispositif d'aide financière dans le cadre de l'Appel à Projet Régional (FRAMEE) pour les BBC, bâtiments exemplaires et écoquartiers**

*Aide aux études au maximum de 70% avec un plafond d'aide de 70 000 euros pour les écoquartiers*

**Présentation de 3 initiatives régionales sur 3 échelles territoriales différentes :**

- La charte « renouvellement urbain durable » de l'aire métropolitaine**
- La charte « Ecoquartiers » de LMCU**
- Le cadre Stratégique d'écoquartiers de la Ville de Lille**

# La charte renouvellement urbain durable de l'aire métropolitaine

Une démarche sur 4 axes articulée en 4 étapes



- Enjeux
- Définition
- Objectif
- Indicateurs

Personne ressource :  
Quentin Duvillier  
[qduvillier@lille-metropole-2015.org](mailto:qduvillier@lille-metropole-2015.org)  
Laurent Cattez (ADULM)  
[lcattez@lille-metropole-2015.org](mailto:lcattez@lille-metropole-2015.org)

# La charte écoquartier de LMCU

**La charte** : fixe les objectifs et niveaux d'excellence pour l'éco-quartier

=> soumis au vote du Conseil de communauté le 20/12/07, ouvert ensuite à concertation extérieure

**Le cahier technique** : définit les moyens techniques pour atteindre l'excellence

=> en cours d'élaboration, non soumis au vote

**Le cahier méthodologique** : définit un processus opérationnel adapté

=> rédigé, non soumis au vote

**Le dispositif d'accompagnement** technique et financier pour les futurs éco-quartiers

=> texte à venir, voté par le Conseil LMCU

En novembre 2008 : séminaire prévu pour fixer le statut de la charte

Lieu de mise en œuvre de la Charte : le quartier de l'**Union** (Roubaix, Tourcoing et Wattrelos)

## Proposer des niveaux d'excellence pour

### A - Le choix du site

Renouvellement urbain / Accessibilité du site

Influence de la pollution de l'air

Influence de la pollution des sols et des eaux

### B - Le projet d'aménagement

Éléments de programme (mixité, diversité sociale, densité, forme urbaine...)

Conception urbaine / espaces publics (énergie, matériaux, biodiversité, déplacements, déchets, bruit...)

Conception des bâtiments (matériaux, eau, énergie, déchets...)

### C - La phase travaux (chantiers à faibles nuisances...)

**Personne ressource :**

Agnès Dalloz (LMCU)

[adaloz@cudl-lille.fr](mailto:adaloz@cudl-lille.fr)

# Le cadre stratégique d'écoquartier (Ville de Lille)

**Proposer des principes directeurs en vue de guider les réflexions :**

19 thèmes portant sur les dimensions urbaines et Bâtiments des écoquartiers(matériaux, déchets, déplacements...)

=> Un cadre souple permettant de guider et de structurer la réflexion (surtout pas un référentiel)

**Personne ressource :**

Ari Brodach (Ville de Lille)

[abrodach@mairie-lille.fr](mailto:abrodach@mairie-lille.fr)

# CONCLUSION

1. La définition technique des écoquartiers est en cours de rédaction (initiatives nationales, régionales, locales...)

2. Pas de définition unique mais un champ d'action bien circonscrit (eau, air, déchets, transports, énergie...)

3. Il devient impératif sur le plan écologique mais aussi, dans un futur proche **sur le plan réglementaire**, de définir un cahier des charges plus précis en termes de performances attendues....

... mais pas nécessairement en termes de solutions ou de méthodes